

Trace du sujet dans les énoncés nominaux des écritures exposées¹

— Etude contrastive franco-japonaise —

Yui KURIHARA

Dans la vie quotidienne, sur les étiquettes, les panneaux ou les affiches en français et en japonais, nous rencontrons partout, sans nécessairement le remarquer, des énoncés nominaux, séquences nominales employées seules hors phrases verbales : *Thûsya-kinsi/ Stationnement interdit* comme panneau mis sur le bord de la route, *Syôkasen/ Bouche d'incendie* écrit sur une plaque accrochée à côté de celle-ci, *Sinki kaiten 9 gatu 1 niti/ Ouverture officielle le 1^{er} septembre* sur une pancarte suspendue à la vitrine d'un magasin, etc. Or comme les énoncés nominaux dans les écritures exposées sont étroitement liés à notre vie et que leur présence nous est anodine, leur statut en tant qu'énoncé n'a pas occupé une place importante dans les études sur les énoncés nominaux². On s'intéresse souvent aux énoncés nominaux à l'oral (notamment en français, C. Blanche-Benveniste, 1992, N. Tanguy, 2010 et 2011 et en japonais, T. Yamada, 1954, D. Onoe, 1998 et al., Ishigami, 1998 et al.) ou dans les textes (E. Benveniste, 1966, L. Hjelmslev,

1 La terminologie « écritures exposées » est empruntée à B. Fraenkel (1994). L'écriture exposée se définit sur trois critères : lisibilité (elle présente un message), visibilité (elle doit être visible) et « publicité » (elle appartient à l'espace public). B. Fraenkel (1994), s'intéresse surtout aux épi-graphes, mais les critères qu'elle propose sont satisfaits aussi par les écritures que l'on trouve sur les panneaux et les affiches. C'est cela qui nous intéresse dans cette étude.

2 Ils commencent toutefois à attirer de plus en plus l'attention. Nous pouvons citer comme exemple le travail de l'équipe de recherche sur les genres brefs, co-dirigé par Irmtraud Behr (Paris 3, EA 4223 CERE), Florence Lefeuve (Paris 3, CLESTHIA) et Mustapha Krazem (Université de Bourgogne, CPTC).

1948, P. Le Goffic, 1994, F. Lefeuve, 1999 et al., etc.)³, et les études consacrées aux énoncés nominaux dans les écritures exposées sont rares. Ce sujet mérite néanmoins d'être traité en détail. Surtout du fait que leur contexte d'énonciation est tout à fait différent de celui de l'oral ainsi que de celui des textes : l'oral suppose normalement une situation de co-locution et le texte une relation entre l'auteur et le lecteur plus ou moins précise, tandis que le contexte des écritures exposées se caractérise en général par la nature publique⁴. L'étude des énoncés nominaux dans les écritures exposées peut révéler un aspect nouveau des énoncés nominaux en général.

Sujet dans les énoncés nominaux des écritures exposées : absent ou présent ?

En tant que caractère bien connu des énoncés nominaux en général, nous pouvons citer l'absence de subjectivité au niveau du locuteur (et aussi d'aspect et de temps) (Cf. E. Benveniste, 1966 : 160). Mais dans des études plus récentes, il existe une position opposée, qui est elle aussi bien connue (Cf. notamment F. Lefeuve, 1999 : §2). Selon cette dernière, les catégories traditionnellement réservées au verbe (personne, temps, aspect, mode et voix) ne sont pas totalement refusées dans les énoncés averbaux français.

En ce qui concerne les énoncés nominaux des écritures exposées, l'intuition nous fait pencher du côté de E. Benveniste. En effet, nous pouvons imaginer ou trouver très facilement des énoncés nominaux en français ainsi qu'en japonais sans aucune marque de subjectivité :

(1) *Syôkasen*

(2) *Bouche d'incendie*

(panneau placé à côté de la bouche d'incendie)

3 Y compris, dans les études françaises, l'oral transcrit dans un roman ou une pièce de théâtre. Et les études des énoncés nominaux en japonais s'intéressent beaucoup moins ou presque pas aux énoncés nominaux à l'écrit.

4 Cf. B. Fraenkel (1994)

(3) *Thâsya-kinsi*

(4) *Stationnement interdit.*

(panneau placé au bord de la route)

(5) *Sinki kaiten*

9 gatu 1 niti

(6) *Ouverture officielle*

le 1^{er} septembre

(pancarte suspendue à la vitrine d'un magasin)

Quand on a devant les yeux ces énoncés, la question sur l'identité, voire la présence, de la source-énonciateur des énoncés ne se pose pas, a priori. On sent plutôt les énoncés comme ils viennent.

Leur disposition particulière — « la présentation conjointe d'un objet et d'une désignation ou d'une dénomination » (Cf. B. Bosredon, 1997 : §1) —, fait en effet que ce qui est dénoté par les séquences nominales (i.e. soit un objet (1)(2) soit une situation (3) (4) soit encore un fait (5)(6)) se repère immédiatement au lieu et au moment à la fois de leur lecture et de la perception de la situation qui les entoure, sans que l'on se réfère nécessairement à une source d'énonciation particulière.

Par ailleurs, la tentative même d'y déterminer la source-énonciateur n'est pas facile, voire impossible. Qui prend en charge ces énoncés ? Celui qui écrit ces mots ? celui qui accroche ces panneaux ? On pourrait bien sûr supposer, par exemple pour le cas (3), qu'il s'agit de la commune à laquelle appartient cette route ou de l'organisation qui s'occupe du terrain avant cette route ou encore d'un individu possédant ce terrain. Mais on ne peut pas trancher en l'absence d'indices explicites pouvant marquer une attitude de l'énonciateur, comme des verbes conjugués, des adverbes d'énoncé et d'énonciation ou des mots au sens subjectif⁵. De ce fait, nous pouvons conclure que ces énoncés sont,

5 Dans F. Lefeuve (2014) citant à son tour Delorme (2004a et 2004b: 345), est aussi mentionné à propos de l'énoncé nominal *Stationnement interdit* « L'absence de prise en charge explicite d'un locuteur [...], propre à l'absence de verbe » (p.2474).

comme le décrit Benveniste, tous détachés de la subjectivité d'un énonciateur particulier.

Or, si on y attache une attention particulière, sont attestés des cas où des énoncés nominaux portent des marques de la subjectivité de l'énonciateur.

(7) *Zettai-ni tatiiri-kinsi*⁶ (*Accès absolument interdit*)

(panneau placé devant un terrain inoccupé à côté de la maison)

(8) *Toilettes réservées exclusivement aux clients*

(plaque collée sur la porte des toilettes)

(9) *Kinen-kippu mamonaku hatubai-kaisi !* (*Billets commémoratifs bientôt en vente !*)

(pancarte au mur d'un kiosque de vente de billets)

(10) *Nos autres distributeurs les plus proches*

31 rue Joseph Kasser 75012 Paris

223 avenue Daumesnil 75012 Paris

(imprimé directement sur la vitrine d'une agence de banque)

(11) *Tyô-tokka honzitu kagiri* (*Super remise ; aujourd'hui seulement*)

(étiquette sur un étalage de marchandises)

(12) *megaSun* (nom d'un solarium)

Nos forfaits à partir de 29€

solarium haut de gamme !

(imprimé sur la vitrine d'un solarium)

En (7) et en (8), nous avons les adverbes d'intensité *zettai-ni* (=absolument) en japonais et *exclusivement* en français qui marquent une attitude résolue de l'énonciateur envers le contenu de l'énoncé. En (9), (10) et (11), s'emploient des expressions déictiques qui se réfèrent nécessairement à la situation d'énonciation : adverbiaux spatio-temporels de

6 C'est l'auteur qui souligne.

type déictique⁷ *mamonaku* (=bientôt) en (9) et *honzitu* (=aujourd'hui) en (11) et le déterminant possessif *nos* en (10) et en (11). Se trouvent aussi dans les énoncés nominaux des adjectifs subjectifs : *tyô* (=super) en (11) et *haut de gamme* en (12). Nous voyons bien des traces du sujet-énonciateur dans ces énoncés. Les expressions subjectives ne sont donc pas totalement exclues des énoncés nominaux tout comme le dit F. Lefeuve (1999 et al.), même dans les écritures exposées. Ce qui nous intrigue néanmoins, c'est que l'on parle toujours de « possibilité ». A notre connaissance, on n'est pas entré jusqu'ici dans le détail sur les conditions de cette possibilité. Or apparemment, il existe des cas d'énoncés nominaux dans les écritures exposées où les expressions subjectives ne sont pas acceptables : aux exemples ci-dessus (1)–(3), nous ne pouvons pas ajouter d'éléments marquant la subjectivité de l'énonciateur sans rendre les énoncés moins naturels.

(1)' **Totemo tukai-yasui syôkasen*

(2)' **Bouche d'incendie très maniable*

(en tant que panneau placé à côté de la bouche d'incendie)

(3)' **/??Thûsya zettai-ni kinsi*

Stationnement absolument interdit

(en tant que panneau placé au bord de la route)

Dans les écritures exposées, nous avons deux phénomènes contradictoires : le refus des marques subjectives d'une part et l'acceptation de ces marques de l'autre. Comment peut-on les réconcilier? Qu'est-ce qui rend certaines séquences nominales susceptibles d'avoir des marques subjectives dans le cas des écritures exposées ?

A ces questions, l'examen du contexte des écritures exposées, et pas nécessairement des énoncés nominaux eux-mêmes, apporte une grande part de réponse. Les énoncés nominaux

7 Cf. Nølke, 2001 : 260-261

de ce type, présentés conjointement avec l'objet, la situation ou le fait qu'ils désignent, sont en effet classables parmi les « étiquettes » de B. Bosredon (1997) et de surcroît, pour la constitution des énoncés étiquetés, le poids du contexte est important. Ce qui est apporté par le contexte ici n'est pas un « simple effet contextuel » (Kawashima, 1999 : 16), car la référence au contexte est inscrite dans l'énonciation avec les énoncés nominaux dans les écritures exposées⁸. La disposition conjointe avec un objet, une situation leur est tellement essentielle que B. Bosredon (1997) parle de « double repérage » :

Le mécanisme de l'étiquetage repose sur la présentation conjointe d'un objet et d'une désignation ou d'une dénomination au cours de laquelle s'opère un double repérage : désignation du support par l'étiquette mais aussi repérage de l'étiquette — comme instrument d'identification — par le support. (p.16)⁹

En effet, le détachement des énoncés nominaux en dehors de leur situation concrète d'énonciation nous donne des séquences nominales pour lesquelles nous ne savons pas si elles constituent ou non des énoncés ; les formes nominales ne sont pas exclusivement réservées à composer un énoncé, mais plutôt à être intégrées à une phrase verbale.

Considérons donc le contexte des écritures exposées en regard de la présence potentielle de la source d'énonciation des énoncés nominaux y apparaissant.

Contexte situationnel des énoncés nominaux dans les écritures exposées.

Si nous devons qualifier tout simplement le contexte des écritures exposées, nous

8 Nous supposons que cela vaut aussi pour les énoncés nominaux non étiquetés comme ceux qui apparaissent au sein ou en tête du texte.

9 Il faut remarquer que, ici dans B. Bosredon (1997), ce dont il s'agit est toujours la présentation conjointe entre un objet et une désignation en français. La relation co-présente entre une désignation et une situation comme dans le cas du panneau *Interdiction d'entrée* n'y est pas considérée et l'auteur ne voit pas la présence de la source d'énonciation dans les énoncés étiquetés qu'il traite.

dirions qu'il est public : les écritures exposées sont mises dans un espace public et elles sont adressées à tous ceux qui les lisent, que cet espace soit ouvert ou fermé, officiel ou privé¹⁰. Mais si nous nous intéressons à la présence potentielle de la source d'énonciation des énoncés nominaux, nous voyons que la nature publique des écritures exposées n'est pas toujours du même degré. Certains contextes situationnels semblent en effet pouvoir donner plus d'information sur l'énonciateur potentiel. Examinons les énoncés suivants en japonais en imaginant pour chacun des contextes situationnels différents :

(13) *Tatiiri-kinsi* (*Accès interdit*)

(14) *Deguti 20m saki* (*Sortie à 20m*)

L'énoncé *Tatiiri-kinsi* en (13) peut se trouver (13-a) imprimé sur un panneau au bord d'une route ou devant un terrain inoccupé, (13-b) imprimé sur un panneau placé sur le mur d'un immeuble ou d'une école et (13-c) écrit à la main sur une affiche accrochée à la porte d'une chambre d'enfant. Dans les deux derniers cas, à partir du contexte, nous avons un candidat ou au moins un nombre limité de candidat(s) au statut d'énonciateur¹¹. Dans le cas de l'immeuble (13-b), il s'agirait du propriétaire, du concierge ou des habitants de cet immeuble¹² et dans le cas de l'école (13-b) ce serait probablement le directeur d'école. En (13-c), cet énoncé est émis apparemment par l'enfant qui occupe cette chambre. Dans le premier cas (13-a) par contre, le repérage d'un quelconque énonciateur qui puisse prendre en charge l'énoncé ne se fait pas de la même manière : avant de buter sur le problème de « qui est l'énonciateur ? », on se heurte à la difficulté d'y trouver des candidats : « est-ce qu'il y a quelqu'un qui puisse jouer le rôle d'énonciateur ? ». Ici le contexte est trop vague et large pour déterminer les personnes concernées et donc le(s) candidat(s) au statut d'énonciateur. Dans le contexte de (13-a), on ignore même si l'endroit dont l'entrée est interdite concerne l'Etat, la commune, une société ou encore un individu. Le contexte situationnel de (13-a) nous donne peu d'infor-

10 Cf. B. Fraenkel (1994)

11 Nous insistons encore qu'il ne s'agit que de la présence supposée en absence d'indices explicites.

12 Cela dépendrait encore de l'endroit précis du panneau.

mations sur l'énonciateur potentiel et pour cette raison, les énoncés nominaux sont dans ce cas anonymes.

Considérons maintenant l'énoncé *Deguti 20m saki* en (14) comme panneau situé au-dessus d'une autoroute (14-a) et comme affiche collée sur le mur d'un labyrinthe ou d'une maison hantée d'un parc d'attraction. Dans le cas (14-b), on est dans une situation bien spécifique où le lecteur du panneau est celui qui essaie de sortir d'un endroit malgré les obstacles artificiellement dressés. Ainsi pour le lecteur de l'énoncé, la présence de celui qui l'empêche de sortir y est facilement supposée. C'est à cet « empêcheur » que l'on peut attribuer l'énoncé *Deguti 20m. saki*.

Pour les écritures exposées, il existe des cas (cf. ci-dessus) où l'énonciateur potentiel se manifeste plus ou moins clairement dans le contexte. Et dans ces cas-là, les énoncés nominaux peuvent contenir des expressions subjectives de manière tout à fait naturelle. Pour l'énoncé *Tatiiri-kinsi*, l'ajout de l'adverbe *zettai-ni* (=absolument, en aucun cas, sans exception) qui marque une attitude résolue de l'énonciateur vis-à-vis l'énoncé est tout à fait acceptable en (13-c), acceptable en (13-b) et moins ou pas acceptable en (13-a)¹³. L'adverbe *zettai-ni* n'est pas ici un simple adverbe d'intensité. Il présuppose dans ce cas-là qu'il y a déjà eu des infractions à cette interdiction. Cet adverbe marque donc l'interaction entre l'énonciateur et le lecteur de cet énoncé : l'énonciateur se montre résolu envers le lecteur qui a déjà potentiellement transgressé l'interdiction.

En (14-b), on peut remplacer *20m saki* (=à 20m) par l'adverbe spatio-temporel de type déictique *môsugu* (=bientôt), expression subjective qui se réfère à la situation d'énonciation, sans impression étrange. Ce qui n'est pas le cas en (14-a).

(14-b)' *Môsugu deguti*. (*Sortie bientôt*)

(14-a)' */ ?? *Môsugu deguti*. (*Idem.*)

Le contexte situationnel des écritures exposées en (13-a) et en (14-a) peut tout à fait être

13 L'adverbe *zettai-ni* n'est pas totalement exclu même en (13-a). Nous en parlerons ci-dessous.

qualifié de public, mais en (13-b), (13-c) et (14-b), il l'est moins, et peut être qualifié de particulier ou de privé à un certain degré. Et pour ces derniers cas, certaines marques subjectives de l'énonciateur peuvent apparaître dans les énoncés nominaux des écritures exposées.

En français, en ce qui concerne les panneaux routiers comme en (13), nous n'avons pas de variété en raison de la contrainte institutionnelle¹⁴. Mais à part cela, nous pouvons dire que le principe est le même, étant donné que les énoncés (8)(10)(12) que nous avons déjà cités peuvent aussi s'analyser ainsi. Pour ces cas-là, nous pouvons supposer la présence du patron en (8)(12) et en (10) du directeur d'une succursale de banque ou de la succursale de banque en tant que collectif, qui prendrait en charge l'énoncé.

Mode référentiel des séquences nominales dans les écritures exposées

Nous avons vu que dans certains contextes situationnels, se manifeste bien l'énonciateur potentiel, et dans ces cas-là, les expressions subjectives sont possibles dans les énoncés nominaux. A cette condition s'en ajoute une autre qui est due au mode référentiel des séquences nominales. Les énoncés nominaux dans les écritures exposées sont des étiquettes se basant sur la présentation conjointe des séquences nominales et de l'objet, du fait ou de la situation qu'elles désignent. Dans le cas où les séquences nominales renvoient à un objet, le double repérage se fait entre elles et l'objet qu'elles désignent. Autrement dit, le contexte auquel elles se réfèrent est constitué ici seulement d'un objet perçu à côté d'elles. Il y a donc moins ou presque pas de marge pour y voir la présence de l'énonciateur potentiel. Dans le cas où les séquences nominales renvoient à un fait ou à une situation, le contexte auquel elles se réfèrent est moins concret, plus large et peut contenir des informations sur l'énonciateur potentiel. Ainsi, pour l'énoncé en japonais

14 « Le droit de placer en vue du public, par tous les moyens appropriés, des indications ou signaux concernant, à un titre quelconque, la circulation n'appartient qu'aux administrations nationales, départementales ou communales chargées des services de la voirie. » (Article 3 de la loi du 3 juillet 1934 autorisant la ratification de la convention internationale sur l'unification de la signalisation routière signée à Genève le 30 mars 1931)

Syôkasen ou l'énoncé en français *Bouche d'incendie* sur une plaque accrochée à côté d'une prise d'incendie et l'énoncé japonais *Dassinyû* ou l'énoncé français *Lait écrémé* sur une boîte de lait, l'ajout des expressions subjectives naturelles est difficilement concevable : **Totemo tukai-yasui syôkasen!* **Bouche d'incendie très maniable* ou **Oisî dassinyû!* **Bon lait écrémé*. Ce n'est pas le cas pour les énoncés *Tatiiri-kinsi* dont nous avons déjà parlé ou *500 en kinen-kôka hatubai-kaisi!* *Ouverture de la vente des pièces commémoratives de 500 yen*, pancarte suspendue à la vitrine d'un kiosque de vente de billets, qui renvoient à une situation ou à un fait. Nous pouvons avoir l'énoncé *500 en kinen-kôka tuini hatubai-kaisi!* *Vente des pièces commémoratives de 500 yen enfin ouverte*.

En résumé, pour les énoncés nominaux dans les écritures exposées placées dans le contexte plutôt public et moins particulier et qui renvoient à un objet, la présence de l'énonciateur est difficilement supposée et les énoncés ne contiennent donc pas de marque de subjectivité comme en (1) et en (2), et pour ceux placés dans un contexte plus ou moins particulier et qui renvoient à un fait ou à une situation, on peut supposer la présence potentielle de l'énonciateur et pour cela, les énoncés accueillent plus facilement des traces de l'énonciateur comme en (7)–(9).

Écriture à la main : facteur marquant la présence de l'énonciateur

Pour le cas intermédiaire où l'on a d'un côté le contexte plus ou moins particulier et de l'autre l'énoncé qui renvoie à un objet, les marques de subjectivité ne sont pas totalement exclues. Mais là un autre facteur entre en compte. À l'énoncé en japonais *Itigo-jamu* ou à celui en français *Confiture de fraise* imprimé directement sur un pot de confiture, par exemple, s'ajoutent en général difficilement des expressions subjectives, même si c'est dans un contexte plus particulier — dans le buffet d'un foyer par exemple —. Mais cela change dans le cas où cet énoncé est écrit à la main. Il n'est pas si difficile d'imaginer un énoncé comme *Itigo-jamu 2015 zyôdeki* ou *Confiture de fraise 2015 succulente* dans ce cas-là. L'écriture à la main incite le lecteur à se référer non seulement au contexte-objet

mais aussi au contexte situationnel qui l'entoure. Nous pouvons dire en fait que l'autographie elle-même est déjà une trace de l'énonciateur comme le dit ce passage sur l'autographie de B. Fraenkel cité dans V. Veniard et G. Tréguer-Felten (2005 : 303) :

« l'autographie est un mode d'inscription caractérisé par le fait qu'un signe est écrit 'par soi-même', de la propre main de l'auteur. Elle suppose un contact direct avec le support écrit et, de ce fait, constitue une sorte de preuve de la présence de celui qui a signé » (Fraenkel in Charaudeau et Maingueneau 2003 : 531)

Nous n'avons pas ici le cas d'autographie d'un signe mais nous pouvons parfaitement supposer « un contact direct avec le support écrit » à la main par le sujet-énonciateur. L'écriture à la main constitue donc un facteur qui permet aux énoncés nominaux dans les écritures exposées de porter des marques de subjectivité.

Signature : facteur marquant la présence de l'énonciateur

Il existe aussi un autre facteur qui peut être qualifié de trace de l'énonciateur et qui permet donc l'ajout des expressions subjectives aux énoncés nominaux dans les écritures exposées. C'est la signature. Nous pouvons en effet trouver une signature accompagnant des énoncés nominaux sur les panneaux et les affiches.

(15) *Tatiiri-kinsi* (*Accès interdit*)

Zinusi (*le propriétaire*)

(panneau placé sur un terrain inoccupé)

Comme le dit J. Francis (2007 : 89) « le signe-signature a aussi la fonction d'ancrage de son titulaire énonciateur dans le monde de son énonciation. », la signature permet à la source-énonciateur situationnellement absente de se présenter. Pour le cas japonais en (15), c'est la signature *zinusi* qui marque la présence de l'énonciateur dans le contexte et on attribue l'énoncé *Tatiiri-kinsi* à l'énonciateur ainsi repéré. Comme l'énonciateur est

présent ici grâce à la signature, l'ajout de l'adverbe marquant la subjectivité de l'énonciateur, *zettai-ni*, y est acceptable.

(15)' *Zettai-ni tatiiri-kinsi ! (Accès absolument interdit)*

Zinusi (le propriétaire)

(panneau placé sur un terrain inoccupé)

Il faut remarquer que la signature se trouve toujours là où normalement finit la lecture. Ce positionnement final est important pour qu'un nom fonctionne en tant que signature de l'énonciateur. Si, par exemple, le nom *zinusi* en (15) se trouvait en haut de l'énoncé nominal *Tatiiri-kinsi*, i.e. s'il était lu avant l'énoncé, ce nom désignant une personne renverrait plutôt au destinataire et le message entier deviendrait peu naturel ou incompréhensible. De même pour le cas suivant :

(16) *Bôruasobi-kinsi (Jeu de ballon interdit)*

Hansin-kôsien kyûjô (Stade de Hansin-kôsien)

(panneau sur la place située devant le stade de Hansin-kôsien)

où le nom propre *Hansin-kôsien kyûjô* peut être compris en tant que nom collectif désignant l'autorité administrative de ce stade. Dans ce cas, l'énoncé d'interdiction est attribué à l'autorité administrative désignée par le nom propre *Hansin-kôsien kyûjô*. Or le changement dans l'ordre des termes ferait plutôt de *Hansin-kôsien kyûjô* la portée de l'interdiction : « dans le Stade de Hansin-kôsien, il est interdit de jouer au ballon. » Nous revenons alors au cas des énoncés nominaux exposés dans un contexte plutôt public. La présence de la source-énonciateur devient moins évidente et les expressions subjectives s'ajoutent moins bien à l'énoncé.

(16) *Hansin-kôsien kyûjô*

(?) *Zettai-ni bôruasobi-kinsi (Jeu de ballon absolument interdit)*

(panneau sur la place située devant le stade de Hansin-kôsien)

En français, la signature s'emploie beaucoup moins souvent qu'en japonais. Si elle apparaît, c'est dans les écritures exposées avec des énoncés verbaux. Mais néanmoins, un cas est attesté :

(17) *Noralsy* (nom propre)

SCI Les Egratines (nom de société)

Boîte aux lettres dans la cour à droite sur l'entrée de la société

Noralsy

Merci

(panneau placé sur un portail)

Image : facteur marquant la présence virtuelle de l'énonciateur

Nous pouvons aussi citer, concernant le japonais, la présence d'une image dans les écritures exposées, facteur que l'on peut qualifier de trace de l'énonciateur. Mais cette fois-ci, il s'agit d'un énonciateur fictif.

(18) *Tatiiri-kinsi*

(19) *Gomisute-kinsi* (*Interdiction de jeter des ordures*)

(Tous les deux avec l'image plus ou moins symbolique d'un être qui tend en avant la main ouverte, posture que l'on adopte au Japon pour empêcher l'autre (les autres) de faire quelque chose.)

V. Veniard et G. Tréguer-Felten (2005) mentionnent le rôle de l'image dans l'identification de l'énonciateur en citant P. Léon :

P. Léon (cf. 1.2.2.) a décrit le rôle que l'image joue par rapport au texte. Il lui attribue dans certains cas une fonction d'énonciation : l'image permet d'identifier l'énonciateur. Elle « désign[e] l'instance énonciatrice défaillante » (Léon 1990 : 98), défaillante parce que physiquement absente. (p. 302)

Ces auteurs parlent plutôt de l'image photographique avec laquelle on peut identifier l'énonciateur à un individu particulier. Or l'image dans nos cas ne permet pas l'identification exacte de l'énonciateur à un individu comme le font les images photographiques d'un homme. Mais ce qui est en question, c'est le fait que la présence de l'énonciateur peut être supposée ou non par chaque lecteur au moment de la lecture des énoncés. Dans ce sens, nous pouvons emprunter un chemin semblable, en définissant la présence de l'énonciateur comme étant fictive : l'image peut permettre d'identifier virtuellement l'énonciateur. Le lecteur-reproducteur de ces énoncés voit l'énonciateur fictif s'adresser à lui-même. Dans ces cas aussi comme dans le cas précédent (la signature), l'ajout de l'adverbe subjectif *zettai-ni* est possible.

En français, les images accompagnant les énoncés nominaux dans les écritures exposées ne représentent normalement pas l'énonciateur (fictif) mais plutôt ce dont on parle (photo d'une femme bronzée pour le cas du solarium (12) ou image d'une caméra pour l'énoncé *Distributeur sous vidéoprotection*).

Synthèse

Pour les énoncés nominaux dans les écritures exposées, deux cas se présentent, celui de l'absence de marque subjective comme en (1)–(6) ou celui de la présence de certaines traces de l'énonciateur (7)–(12). Pour le premier cas, soit il y a possibilité, soit il y a impossibilité d'ajouter des expressions subjectives. Ce qui conditionne cette possibilité ou impossibilité, c'est d'abord l'organisation du contexte situationnel (si le contexte donne des informations sur l'énonciateur ou non) et le mode référentiel des séquences nominales composant les énoncés nominaux (si les séquences nominales renvoient à un objet, à un fait ou à une situation). Les énoncés nominaux dans les écritures exposées placés dans un contexte plutôt public et moins particulier et qui renvoient à un objet sont incompatibles avec les expressions subjectives comme en (1) et en (2), alors que ceux qui sont placés dans un contexte plus ou moins particulier et qui renvoient à un fait ou à une situation accueillent plus facilement les traces de l'énonciateur comme en (7)–(9). Mais la manifestation de la subjectivité dans les énoncés nominaux pour les

écritures exposées reste toujours une affaire de possibilité, et non d'obligation. Même avec un contexte où la présence de l'énonciateur est supposable, les énoncés peuvent ne pas porter de trace de l'énonciateur comme en (5) ou en (6). Par contre, dans le cas où le contexte ne nous permet pas de supposer la présence de l'énonciateur, l'absence de trace de subjectivité est presque obligatoire.

Pour les cas intermédiaires, à savoir les énoncés renvoyant à un fait/ à une situation dans un contexte public ou ceux renvoyant à un objet dans un contexte plutôt particulier, l'énoncé par défaut n'implique pas d'expression subjective, mais l'intervention de certains facteurs peut changer cette situation. Ce sont l'écriture à la main, la signature et l'image. Ces facteurs permettent à l'énonciateur de se présenter effectivement (l'écriture à la main, la signature) ou virtuellement (l'image) là où il n'est pas repérable dans le contexte situationnel.

Pour les cas où le contexte des écritures exposées et/ou le mode référentiel des séquences nominales ne permet pas à l'énonciateur d'y paraître de manière repérable, les énoncés nominaux en français et en japonais présentent de grandes ressemblances. Nous pouvons attester ou concevoir facilement des énoncés semblables dans ces deux langues, comme *Syôkasen* (1) et *Bouche d'incendie* (2) en tant que panneaux placés à côté d'une bouche d'incendie ou *Thûsya-kinsi* (3) et *Stationnement interdit* (4) en tant que panneaux placés au bord d'une route. Ici, on n'a pas le choix.

Par contre, ces deux langues diffèrent dans le cas où l'énonciateur est repérable d'une certaine manière dans le contexte. Il s'agit du cas où l'énonciateur peut choisir de s'abstenir ou de se montrer. Dans ce cas, les énoncés nominaux en français ont tendance à ne pas apporter de marques subjectives. De plus, la signature et l'image de l'énonciateur accompagnent moins souvent les énoncés nominaux en français. Autrement dit, le contexte lui-même tend à rester public en français. Ce qui nous fait supposer qu'en français, les énoncés nominaux s'emploient surtout pour ne pas marquer la subjectivité de l'énonciateur, ce qui n'est pas toujours le cas en japonais. Cette différence viendrait des particularités linguistiques, culturelles et/ou institutionnelles et de la stratégie communicationnelle propre à chaque pays. Mais cela reste encore à explorer.

Bibliographie

- E. Benveniste (1966), « La phrase nominale », *Problèmes de linguistique générale*, I, Gallimard: 151–167.
- C. Blanche-Benveniste (1992), « A propos des énoncés sans verbe : les énoncés réponses », *Recherches sur le français parlé* 11: 57–85.
- B. Bosredon (1997), *Les titres de tableaux : une pragmatique de l'identification*, Presses universitaires de France.
- B. Fraenkel (1994), « Les écritures exposées », *Linx*, n°31, Ecritures: 99–110.
- J. Francis (2007), *L'arbre du texte et ses possibles*, Vrin.
- L. Hjelmslev (1948), *Le verbe et la phrase nominale*, Les Belles Lettres.
- C. Kerbrat-Orecchioni (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Librairie Armand Colin.
- F. Lefeuve (1999), *La phrase averbale en français*, Editions L'Harmattan.
- (2014), « Les énoncés averbaux autonomes à deux termes comportent-ils un sujet syntaxique ? », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 2014*, Institut de Linguistique Française, publié par EDP Sciences, CD-Rom.
- P. Le Goffic (1994), *Grammaire de la phrase française — Livre de l'élève*, Hachette Education.
- H. Nølke (2001), *Le regard du locuteur. 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Éditions Kimé.
- N. Tanguy (2010), « Focalisation averbale vs focalisation verbale en français parlé », *Discours* [En ligne], 6 | 2010, mis en ligne le 29 septembre 2010, consulté le 13 juin 2015. URL : <http://discours.revues.org/7726> ; DOI : 10.4000/discours.7726
- (2011), « Les segments averbaux comme unités syntaxiques à l'oral », *Les énoncés averbaux entre grammaire et discours*: 221–238.
- V. Veniard et G. Tréguer-Felten (2005), « Quand hétérogénéité sémiotique et hétérogénéité énonciative se conjuguent. Le cas de brochures d'entreprise », *Dans la jungle des discours : genres de discours et discours rapporté*, Lopez-Muñoz J.-M. et al., eds., Presses de l'Université de Cadix: 297–306.
- 石神照雄 (1998), 「呼格と指示—感動喚体の構造補遺—」, 人文科学論集文化コミュニケーション学科編, 32: 159–165.
- (2000), 「感動喚体に於ける呼格と連体格」, 人文科学論集文化コミュニケーション学科編, 34: 181–191.
- (2001), 「喚体文と擬喚述法」, 人文科学論集文化コミュニケーション学科編, 35: 231–240.
- (2004), 「文の形式と喚体」, 人文科学論集文化コミュニケーション学科編, 38: 121–131.
- (2005), 「喚体の形式と呼格」, 人文科学論集文化コミュニケーション学科編, 39: 111–120.
- (2006), 「文の形式と希望喚体」, 人文科学論集文化コミュニケーション学科編, 40: 137–151.
- 尾上圭介 (1975), 「呼びかけの実現一言表の対他意志の分類」, 国語と国文学 52 卷 12 号: 68–80.
- (1986), 「感嘆文と希求・命令文：喚体・述体概念の有効性」, 国語研究論集：松村明教授古稀記念, 明治書院: 555–582.
- (1998), 「一語文の用法：“イマ・ココ”を離れない文の検討のために」, 東京大学国語研

究室創設百周年記念国語研究論集, 汲古書院: 888-908.

川島浩一郎 (2013), 「フランス語の非動詞文研究: 東京外国語大学学術成果コレクション」, 東京外国語大学.

山田孝雄 (1954), 日本文法學概論, 寶文館.